



Salesiani Don Bosco
CAPITOLO GENERALE 29
IL REGOLATORE

Valdocco (Turin), le 16 janvier 2024
Prot. 24/R/009

Au Père
Régulateur du Chapitre Provincial
En son Siège

Objet: Module pour le compte-rendu de l'élection des Délégués de la Province et de leurs suppléants au CG 29

Bien cher Régulateur,

Je t'envoie le communiqué concernant les directives à mettre en œuvre au cours du Chapitre Provincial; il s'agit du module pour compiler le compte-rendu de l'élection des Délégués de la Province et de leurs Suppléants au CG 29.

L'élection des Délégués de la Province et de leurs Suppléants au CG 29 est l'une des tâches importantes du Chapitre Provincial. Pour le nombre de Délégués et de Suppléants pour chaque Province, Vice-Province ou Circonscription à Statut Spécial, on s'en tiendra à ce qui est indiqué dans les Règlements (R. 114).

Pour l'élection, on tiendra compte aussi de ce que dit R. 169: *«il convient que la composition des Chapitres et des Conseils exprime par des présences significatives la complémentarité des laïcs et des clercs, propre à notre Société»*.

Ce compte-rendu doit être envoyé **sous forme numérique d'ici au 15 juin 2024** au Père Patrick Anthonyraj, Secrétaire du Régulateur du CG29: segretariatocg29@sdb.org

Je te salue cordialement en Don Bosco.

